

car la Banque croque bel et bien le 7, 8 ou 9 pour cent d'intérêt des avances sur titres lorsque son escompte est à 6, 7 ou 8 pour cent. Nous supposons que ces intérêts ne sont pas distribués aux pauvres des vingt arrondissements de Paris et qu'ils figurent dans la balance présentée annuellement aux actionnaires de la Banque. Alors nous ne voyons pas pourquoi la Banque de France ferait la dégodée vis-à-vis des avances sur titres, et sur quoi elle se fonde pour élever d'une manière si onéreuse pour les emprunteurs le taux de ses intérêts.

Dans l'état actuel du crédit public, il importe que les titres se classent et s'immobilisent comme placement, au lieu de circuler comme spéculation. C'est pour faciliter ce classement que l'Etat a imposé à la Banque de France l'obligation de prêter sur titres. De cette manière, les effets publics, au lieu de se présenter tumultueusement à la Bourse, au risque d'y produire la baisse, s'écoulent directement vers la Banque, où ils s'échangent momentanément contre espèces. Mais ce mouvement régulier des effets publics vers la Banque n'est possible qu'autant qu'ils y trouvent des conditions de prêt peu onéreuses. Dans le cas contraire, on préférera vendre au moment où l'on a besoin d'argent, sauf à racheter une fois le besoin passé; et c'est ce que l'on fera toutes les fois que les commissions d'achat et de vente par ministère d'agent de change ne dépasseront pas la somme des intérêts exigés par la Banque.

Il y a donc, même au simple point de vue de l'intérêt du crédit public, danger dans l'exagération du taux des avances sur titres; et la Banque de France dont la mission est de soutenir le crédit public, lui imprimerait de dangereuses secousses si elle s'obstinait à élever le taux de ses intérêts sur dépôts de titres. Ces considérations nous paraissent mériter de fixer l'attention du commerce et du gouvernement qui est l'un des plus forts intéressés dans la question.

E. MOUTTET.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Kiel, 4 décembre.

Le roi de Danemark continue son voyage dans le Jutland.

Malgré la défense des commissaires civils dans le Schleswig, 12 à 15 mille personnes se sont rendues à Kolding (Jutland) pour saluer le roi et protester de leur nationalité danoise.

Tous les membres du gouvernement du duché de Holstein ont donné leur démission à la suite d'une mesure prise par les commissaires fédéraux qui, malgré leurs réclamations, ont versé dans les caisses saxonnaises et hanovriennes l'excédant des recettes du Holstein représentant une somme de 2,400,000 florins.

Buckarest, 4 décembre, soir.

Le prince Couza a présidé, hier, le conseil d'Etat. On a discuté le rapport général sur le code civil. Ce code accorde des droits égaux aux enfants dans les successions, reconnaît le mariage civil comme seul obligatoire, et fait passer les jugements de divorce de la juridiction ecclésiastique à celle des tribunaux. Le code civil est calqué sur le code Napoléon; les modifications qu'on y a introduites répondent à des nécessités locales. Il sera prochainement promulgué.

Le résultat des élections primaires pour la Chambre est favorable au gouvernement.

Trieste, 4 décembre, au soir.

On a des avis d'Athènes du 28 novembre.

Ce jour-là, le roi avait prêté serment à la constitution. L'assemblée nationale ayant terminée ses travaux avait été dissoute. L'enthousiasme était général à Athènes.

Messine, 4 décembre, au soir.

D'après des lettres des Indes, la province de l'Afghanistan serait en pleine insurrection.

Une nouvelle bataille a été livrée entre les Russes et le Kan de Kokand qui a perdu 6,000 hommes. Les Russes ont brûlé dix-huit villages et en ont occupé deux autres.

Un nouvel ouragan a désolé la côte orientale de l'Inde. Quelques milliers de personnes ont péri. La ville de Masulipatam a été entièrement inondée.

Marseille, 5 décembre.

Les lettres d'Alger du 3 annoncent que l'avisé l'Eclairer va étudier divers points du littoral de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Italie en vue de la pose du câble électrique franco-algérien.

On mande de Beyrouth, le 23 novembre, que Joseph Karam s'est échappé de Smyrne et qu'il a reparu dans le Liban où il a reçu des Maronites le plus chaleureux accueil. Karam demande à subir un jugement régulier, sinon il restera.

Londres, 5 décembre.

Le Times a reçu de son correspondant spécial à New-York les nouvelles suivantes en date du 24 novembre :

Les journaux de Richmond disent que Sherman était le 19 à 30 milles de Macon, brûlant tout sur son passage. On pensait à Richmond que Macon pourrait être défendu avec succès.

Les avis de Washington portent qu'aux dernières dates, les fédéraux étaient à 18 milles de Macon. Milledgeville était tombé le 20 en leur pouvoir.

Un ordre du jour de Sherman engage les officiers de son armée à fourrager largement sur les terres de l'ennemi, à dévaster les campagnes et à s'emparer de tous les nègres en état de rendre des services.

Le général Gillem s'est retiré sur Knoxville, vivement poursuivi par Breckenridge.

On a ordonné la rectification des listes d'enrôlement en vue d'une nouvelle conscription dans le Nord.

Berlin, 5 décembre.

La Banque de Prusse a réduit l'escompte des traites et le taux des avances sur marchandises à 6 1/2, et le taux des avances sur effets à 6 1/2 pour les commerçants.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le journal la Franche-Comté nous fait connaître une décision judiciaire intéressante au point de vue de l'administration des chemins de fer. Le 11 juillet dernier, six voyageurs, munis de billets de troisième classe, pour le train qui devait partir de Besançon, à huit heures dix-huit minutes du soir, dans la direction de Paris, ne trouvèrent pas de places dans les wagons de troisième classe et restèrent sur la voie. Il était alors huit heures douze minutes. MM. les commissaires de surveillance administrative invitèrent le sieur Bouillet, sous-chef de gare, à faire ajouter une voiture de troisième classe au convoi. Le sous-chef de gare s'y refusant, répondit aux commissaires qu'ils pouvaient verbaliser contre lui s'ils en avaient le droit, et fit monter les voyageurs dans une voiture de seconde classe.

MM. les commissaires dressèrent procès-verbal, et sur les poursuites de M. le procureur impérial, le tribunal correctionnel de Besançon, par jugement du 29 juillet, condamna le sous-chef de gare à cinq francs d'amende pour contravention à l'ar-

ticle 21 de la loi du 15 juillet 1845 et à l'article 17 de l'ordonnance du 15 novembre 1846.

Ce dernier article est ainsi conçu : « Tout convoi ordinaire de voyageurs doit contenir un nombre suffisant de voitures de chaque classe, à moins d'une autorisation spéciale du ministre des travaux publics. »

Le même jugement déclara la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon civilement responsable.

Le sieur Bouillet et la compagnie ont interjeté appel de ce jugement, mais la cour impériale de Besançon (chambre des appels correctionnels) l'a confirmé par arrêt du 25 novembre.

La chambre de commerce de Liverpool a reçu du ministre des affaires étrangères une lettre annonçant que les droits d'exportation sur les chiffons de France en Angleterre vont être réduits de 12 fr. à 4 fr. par 100 kil.

Cette réduction est la conséquence du traité de commerce entre la Suisse et la France, traité au bénéfice duquel l'Angleterre doit participer, en vertu des conventions antérieures. La diminution aura lieu en trois ans et par périodes successives.

Les chiffons de laine sans mélange sont exceptés de cette disposition. Les chiffons pour la fabrication du papier seront soumis au tarif suivant : 1^{er} janvier 1866, 9 fr.; 1^{er} janvier 1868, 8 fr.; 1^{er} janvier 1869, 4 fr.

On assure que les gouvernements de l'Empereur et du Saint-Siège sont d'accord sur l'application d'une taxe télégraphique uniforme et réduite entre la France et les Etats pontificaux. Le prix d'une dépêche simple échangée entre Paris et Rome ne coûterait plus que 5 fr. au lieu de 13 fr. 50 c. Le nouveau tarif sera mis en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1865.

La mort de M. Alfred Lerouge a douloureusement impressionné notre population. Ancien élève de l'Institut des Aveugles de Fives-lez-Lille, ce jeune artiste s'était fait aimer de tous ceux qui ont pu apprécier ses excellentes qualités. Nos concitoyens avaient suivi avec intérêt ses progrès rapides et ont souvent applaudi à ses succès. Alfred Lerouge était un artiste de mérite; comme professeur et comme compositeur il s'était fait une réputation que le travail devait augmenter encore et qui lui avait valu les plus honorables sympathies. On comprend les vifs regrets qu'inspire la perte de cette nature si heureusement douée.

La nuit dernière, vers onze heures et demie, un bruit assez semblable à une détonation comme celle produite par une chaudière qui éclate, vint réveiller et mettre sur pied les habitants de la route de Tourcoing.

Un affreux malheur venait d'arriver dans une maison située près de la filature de M. Darras. Le plancher d'un grenier dans lequel on avait déposé 150 sacs de farine [s'était écroulé] et le sieur N. Delplanq, marchand de beurre, qui s'était couché depuis un quart d'heure à peine, était enseveli sous cet énorme poids. Pendant les quelques instants où l'espoir de le sauver comme on avait sauvé sa femme mais après des efforts inouis on retrouva le corps du malheureux entièrement écrasé. On doit les plus grands éloges aux voisins qui ont travaillé avec le plus courageux dévouement.

Delplanq était âgé de 58 ans; sa fem-

me, qui est blessée, a reçu des secours immédiats d'un médecin qui se trouvait sur le théâtre de l'accident.

Une instruction est commencée qui fera connaître les détails de cette malheureuse affaire où l'imprudence a eu, sans aucun doute, une forte part; nous devons donc nous abstenir de répéter des détails qui pourraient n'être pas exacts.

Ce matin, à l'heure du marché, un individu paraissant étranger, offrait de vendre pour la somme de 12 francs une boîte renfermant des bijoux en or faux. Les amateurs de bon marché étaient nombreux mais personne n'osait acheter ces bijoux d'une valeur réelle de 30 francs. Un marchand bien avisé invita le porteur de la boîte à traiter avec lui à la fin du marché, espérant bien réunir la somme nécessaire à cet achat.

A peine arrivé au rendez-vous, l'étranger fut invité par un agent de police à indiquer la provenance de sa marchandise. Des recherches furent faites mais sans résultat. On espère que le séjour de la prison fera reconnaître au voleur la nécessité de s'expliquer.

Lundi soir, pendant le bal qui avait lieu chez M. D. Rousseau, deux danseurs se sont pris de querelle; l'un d'eux nommé Bultiaux, renversé violemment par son camarade a eu le bras cassé. On a arrêté immédiatement l'auteur de l'agression.

Un tisserand de notre ville vient d'être arrêté par la police pour coups et blessures envers sa femme.

Les amis et connaissances de Monsieur ALFRED LEROUGE, professeur de musique, qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de son décès, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation d'assister à ses funérailles qui auront lieu le mercredi 7 décembre, à neuf heures du matin, en l'église Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 4 décembre 1864.

Sommes versées par 70 déposants, dont 13 nouveaux fr. 9,336 — 25 demandes en remboursement. 7,212-55

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. J. B. Dujardin et Achille Delattre, directeurs.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercr. 7 décembre, à 8 heures du soir.

Des piles et du poisson électrique.

1^o Piles nouvelles. — Batterie voltaïque à gaz. — Piles de tourmaline. — Piles thermo-électriques.

2^o Poissons électriques. — Propriétés des poissons électriques. — Origine des propriétés électriques de la torpille. — Organe électrique des poissons.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture le 5 le 6 hausse baisse
3 % ancien . 85.70 85.60 » » 40
4 1/2 au compt. 93.30 94.00 60. » »

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances : Paris, 5 décembre.

Le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen et Mgr Darboy archevêque de Paris ont été reçus par l'Empereur à Compiègne. On dit que dans cette conférence, S. M. a donné aux deux prélats les assurances les plus complètes sur le maintien de la Papauté temporelle.

Il est question à Rome d'une protestation du Pape contre la suppression des couvents en Pologne.

Le tribunal civil est appelé à se prononcer mercredi sur l'action en refus d'insertion dirigée par les liquidateurs de la société Mirès contre le *Liquidateur de la Société et la Finance*.

Le roi des Hellènes a décidé qu'une commission composée de quatre officiers des armées de terre et de mer se rendrait en France et en Angleterre pour étudier l'organisation militaire et maritime de ces deux pays et faire un rapport.

On dit que M. Frémont succédera comme ministre de Washington à Paris à M. Dayton qui vient de succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante.

On organise en ce moment à Paris et à Londres une société industrielle et financière pour l'exploitation des gisements aurifères et argentifères de la Sonora au Mexique.

La Cour impériale de Rouen, après avoir entendu les plaidoiries dans l'affaire des correspondants, a remis à mercredi le prononcé de son arrêt. Les avis sont très partagés au Palais sur la solution de cette affaire qui intéresse au plus haut degré le journalisme provincial. Si la sentence de la Cour était identique à celle des magistrats de Paris, l'affaire reviendrait devant la Cour de Cassation, toutes Chambres réunies.

Ce matin s'est faite simultanément l'ouverture des Cours publics de l'année scolaire (1^{er} semestre) au Collège de France, à la Faculté des lettres de la Sorbonne, à la Faculté de théologie et à la Bibliothèque impériale. L'ouverture des cours de la Faculté de théologie a été précédée d'une messe du Saint-Esprit à laquelle assistait Mgr l'archevêque. Le sermon a été fait par M. l'abbé Bourrel, professeur du droit ecclésiastique.

La chaire d'hébreu vacante au collège de France par suite de la révocation de M. Renan, va être confiée, dit-on, à M. Munk professeur de langues sémitiques.

De nouvelles scènes de désordre ont signalé la seconde séance du cours d'économie politique fait par M. Batié à l'École de Droit. L'autorité a dû intervenir. Plusieurs arrestations ont été faites. La justice informe.

Judi prochain, tête de l'Immaculée Conception, Mgr l'archevêque de Paris consacra dans le chœur de Notre-Dame des Victoires, à Paris, un nouveau maître-autel tout en marbre.

Les dettes d'Etat. — Voici un curieux tableau du crédit des divers gouvernements représentés par le cours de leurs fonds publics réduits à leur capitalisation au taux de 3 pour 100 :
La rente anglaise vaut actuellement 90 ;

alors du temps où l'art de guérir appartenait presque spécialement aux femmes, et la bonne gouvernante tenait encore à ce temps-là.

Le docteur s'étant retiré, les espérances qu'il avait données paraissent déjà se confirmer. La physionomie calme et douce de celui qui venait d'être reconnu pour le comte de Paulmy semblait annoncer un mieux sensible dans sa situation.

Juliette avait transformé le salon en un véritable laboratoire.

Elle allait cueillir elle-même les plantes salutaires déposées sous l'ombre des arbres. On voyait au loin, sur le tapis vert des prairies, sa robe blanche passer, du monticule où croit la mélisse, au bord du ruisseau où se cache le lichen; elle errait partout où l'appelait un humble brin d'herbe. Puis elle apportait en courant sa récolte au salon.

La docte Mariquita, regardant chaque feuille sous ses lunettes, mêla les simples et les aromates dans les proportions nécessaires pour composer un breuvage propre à rafraîchir le sang et amener le sommeil.

Puis, Juliette les jeta dans un petit mortier de marbre, et se mit à les piler pour en extraire le suc.

Son père, sans doute très fatigué de cette course de la journée, était resté, le front morne et le visage abattu, accoudé dans un fauteuil, et regardait la jeune fille appliquée à sa préparation.

Le blessé, alors un peu relevé sur son coude, contemplant cette image attentive, et son regard montrant qu'elle était pour lui d'un intérêt extrême. Un sourire, le premier qui fût revenu sur ses lèvres, éclaira un instant son visage. Puis, comme si le bienfaisant breuvage qu'on lui

préparait eût déjà agi sur lui à distance, il retomba sur son chevet et s'endormit d'un paisible sommeil.

II

Le comte de Paulmy, cet hôte arrivé d'une manière si étrange dans le château de Valbreuse, au bout de huit jours était presque entièrement remis de sa blessure. Une extrême faiblesse le retenait encore dans son lit. L'emploi des deux gardes-malades se bornait à peu près maintenant à lui tenir compagnie, et elles demeuraient établies dans sa chambre, Mariquita somnolant ou feuilletant ses vieux livres, Juliette travaillant à sa tapisserie, ou faisant un peu de musique pour distraire le malade dans cet ennui qui se déclare ordinairement aux jours de la convalescence.

« Rossignol; oui, monsieur, vous serez rossignol, disait, un de ces jours-là, la vieille gouvernante au comte de Paulmy. — Et pourquoi donc, dame Mariquita ? demanda le jeune officier.

— Cela tient à l'essence morale des transformations, dont on ne se doute pas du tout... On croit, en général, qu'il s'agit seulement dans la métépsychose de changer un homme en bête... Le beau miracle ! — Il est vrai.

« Non. La justice éternelle s'exerce dans cette succession d'existences qu'on est destiné à fournir : sous sa forme nouvelle, chacun est puni par où il a autrefois péché.

— Par exemple ?

— Par exemple, M. Montbrun, mon maître, qui est un excellent cœur, mais violent, emporté à l'excès... excepté avec mademoiselle, devant qui il pleie comme un enfant...; M. Montbrun, qui est la tempête

incarnée, lorsqu'il passera dans une autre vie, deviendra mouton : condamné à paître tout doucement dans un pré, sans dire un mot de colère à personne.

— Et vous croyez que les âmes restent ainsi sur la terre, en se promenant d'un corps à l'autre ?

— A n'en point douter... Ainsi, les anciens maîtres de ce château, où pensez-vous qu'ils soient dans ce siècle-ci ?

— Mais... je les croyais dans l'autre monde.

— Erreur !... ils sont ici !... je les ai vus.

— Vrai ! Mariquita ?... demanda Juliette.

— Vus..., comme je vous vois.

— Où donc ?

— Partout autour de leur demeure seigneuriale, qu'ils ne peuvent se décider à quitter... Tenez ! ces hibous qu'on entend à minuit sur le haut des pignons, si vous aviez lu le traité de la *vraie science* (et elle frappa sur le maroquin usé de son livre), vous sauriez que ce sont les seigneurs de céans, autrefois si vains de leurs honneurs, de leur rang, voulant sans cesse paraître, briller à la ville, à la cour, qui sont maintenant destinés à rester dans leurs trous, pour ne sortir et ne vivre un peu que pendant la nuit !

Mariquita montra de la main l'entrée de la chapelle, qu'on apercevait de cette chambre du château.

« Ces deux saules que vous voyez là, dit-elle, ces deux saules au vieux tronç et à la petite touffe de claire verdure, qui ressemblent à une tête poudrée, eh bien ! leur écorce recouvre deux abbés coquets, voltigeant sans cesse, de leur temps, dans les salons, dans les ruelles, et qui maintenant ont été forcés de prendre racine à la

porte de la chapelle, pour ne pouvoir plus s'éloigner du saint lieu.

— Et tous les maîtres de la maison sont ainsi restés par ici, nourrice ? demanda Juliette.

— Cela est si certain, que, ne sachant où étaient passées les anciennes dames châtelaines, et les ayant cherchées plusieurs jours inutilement, lorsque j'allais y renoncer, j'ai fini par les découvrir.

— Vrai ?

— Au fond des fossés du château.

— Bah ! qu'y font-elles ?

— Elles sont maintenant de belles carpes de cent ans...; mais, hélas ! obligées de se faire éternellement pour avoir trop abusé de leur esprit, obligées de promener au fond des eaux leurs écailles brillantes, sans attirer aucun regard !

— Mariquita, ma coquette nourrice, tu seras carpe un jour ! dit Juliette, en montrant le doigt à la bonne dame.

— Bien mieux ! continua celle-ci. Il y avait autrefois océans de hauts barons, sans foi ni loi, n'obéissant ni à Dieu, ni au prince. Eh bien ! dans leur nouvelle incarnation, ce sont des bœufs...; oui, des bœufs, pliés sous le joug, et obéissant dans les champs au plus petit enfant qui les conduit.

— Mais, dites-moi, chère dame, demanda le comte de Paulmy, pourquoi dois-je passer, moi, dans le corps d'un gentil rossignol ?

— Cela vient, mon officier, de ce qu'ayant sans cesse guerroyé, sans songer à autre chose qu'à abattre le plus grand nombre de gens possible, il est de toute justice que vous deveniez le plus faible des oiseaux, celui qui n'a presque ni bec ni ongles pour se défendre.

— Et pourquoi, l'autre jour, me disant

déjà que si je mourais de ma blessure je m'envolerais en rossignol, pourquoi me demandiez-vous d'aller chanter à votre fenêtre ?

— Parce que ce chant-là procure un sommeil délicieux. Tenez, ajouta-t-elle avec grâce, ma fenêtre est au premier étage de la seconde des tourelles que vous apercevez d'ici.

— Ecoutez, dame Mariquita, je ne veux pas vous tromper, dit le comte, mais, ou la mort change bien les idées, ou je n'irai pas chanter sous votre jalousie.

— Ah !

— J'irai plutôt gazouiller mes plus jolis airs sous celle de Mlle Juliette.

— Et pourquoi cela, monsieur ?

— Parce qu'elle est la meilleure des femmes que je connaisse ; parce qu'elle m'a sauvé de cette route..., qui était pour moi le chemin de l'enfer.

— Tiens, Mariquita, dit en riant Juliette, ne sois pas jalouse de la préférence qu'on me donne... et, pour prouver ta générosité à notre malade, va sans rancune lui préparer le potage qu'il doit prendre à deux heures.

— Avec un demi-verre de bourgogne, dit le comte à la gouvernante qui sortait.

— Deux doigts seulement, dit Juliette, et encore nous ne le dirons pas au médecin.

— Soyez tranquille..., ce que versera dans mon verre, votre belle main ne me fera jamais de mal.

— Voici mon père qui vient vous voir, interrompit la jeune fille en apercevant M. Montbrun à l'entrée de la pièce précédente...; mais non, ajouta-t-elle avec tristesse, il prend la terrasse et descend au jardin.

CLÉMENCE ROBERT.

(La suite au prochain numéro.)